

# LE BUDGET DE LA COMMUNE

Le 6 mars 2017, le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2016 ainsi que le budget primitif de la Commune pour l'année 2017.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Début 2016 le budget primitif avait été adopté pour les montants de :  
1 245 778,86 € en fonctionnement,  
825 942,33 € en investissement.

L'arrêté des comptes pour l'année 2016 fait apparaître un résultat positif de :  
**262 424,97 € pour la section fonctionnement,**

Et un résultat négatif de:  
**- 267 384,20 € pour la section investissement.**

## LE BUDGET PRIMITIF 2017

2016 a de nouveau été une année difficile pour la Commune. Les résultats ci-dessus le démontrent.

**De nouvelles diminutions dans les diverses dotations et bases de calcul des ressources habituelles des Communes sont intervenues :**

- Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat,
- Bases de calcul des impôts locaux.

Face à cette situation, comme les années passées, nous devons encore prendre des mesures propres à préserver l'avenir financier de la Commune :

- Investissements limités au strict nécessaire,
- Contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement,
- Recherche d'aides et de subventions partout où cela est possible

Par ailleurs, de nouvelles dépenses importantes sont à prévoir avec la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite. Tous les bâtiments de la commune sont concernés, ainsi que leurs accès extérieurs.

Dans ce but, les emprunts en cours ont été renégociés afin d'en réduire la charge annuelle.

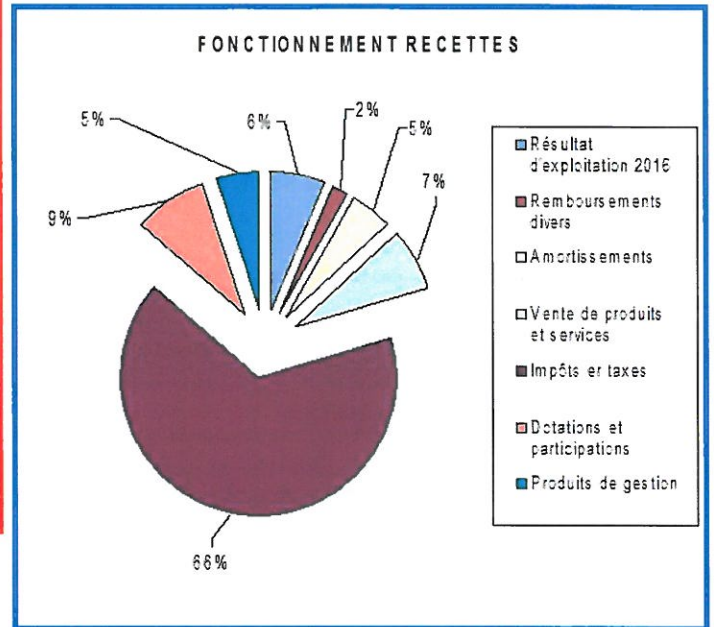
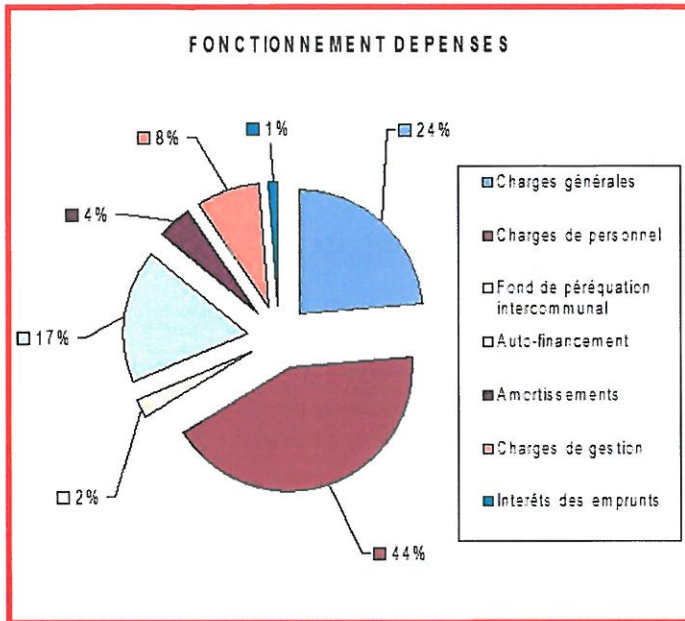
Malgré tout, concernant les taxes locales, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le principe des années précédentes en votant une augmentation limitée à 5%, propre à compenser les augmentations des tarifs extérieurs (Repas cantine, EDF, Gaz, Prestataires de service, contrats de maintenance, etc.)

**Le budget primitif pour l'année 2017 a été adopté pour :**

- 1 241 548,00 € en fonctionnement,
- 612 758,84 € en investissement.

## REPARTITION DU BUDGET PRIMITIF 2017

### Pour la section de Fonctionnement



### Pour la section d'Investissement

